

GE_GERICHTE A/4352/2018 vom 2. Mai 2019

GE Cour de justice, 2019-05-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4352_2018

FR: GE_GERICHTE A/4352/2018 du 2 mai 2019

IT: GE_GERICHTE A/4352/2018 del 2 maggio 2019

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 02.05.2019
A/4352/2018

A/4352/2018 ATAS/388/2019 du 02.05.2019 (LAA) , RETIRE République et canton de Genève POUVOIR JUDICIAIRE A/4352/2018 ATAS/388/2019 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 2 mai 2019 3 ème Chambre En la cause
Monsieur A_____, domicilié à GENÈVE, représenté par l'Association suisse des assurés
(ASSUAS) recourant contre CAISSE NATIONALE SUISSE D'ASSURANCE EN CAS
D'ACCIDENTS (SUVA), Division juridique, Fluhmattstrasse 1 ; LUZERN intimée Vu la
décision de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (ci-après : SUVA) du
8 mai 2018, confirmée sur opposition le 7 novembre 2018 - notifiée le lendemain - de
mettre un terme au versement des indemnités journalières à Monsieur A_____ (ci-après :
l'assuré) ; Vu le recours interjeté par l'assuré le 11 décembre 2018 (date du timbre postal) ;
Vu le courrier adressé par la Cour de céans au recourant le 18 décembre 2019 l'invitant à
expliquer les raisons de la tardiveté de son recours ; Vu les explications du recourant du 19
décembre 2019, dont il ressortait qu'il avait déposé son recours dans un automate « MyPost
24 » le 10 décembre 2018 ; Vu la réponse de l'intimée du 4 mars 2019, concluant au rejet
du recours ; Vu la réplique de l'assuré du 15 avril 2019 indiquant qu'il retirait son recours ;
Attendu qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du
recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du rôle.![endif]>![if> La greffière
Marie-Catherine SÉCHAUD La Présidente Karine STECK Une copie conforme du présent
arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.